

LAMARTINE: LES DEUX VICÉS DU GOUVERNEMENT
TEMPOREL DE LA PAPAUTÉ DANS L'ARTICLE DU
28 OCTOBRE 1847

Alphonse de Lamartine entretient avec la religion un rapport constant, instable et complexe. Après une éducation catholique et des études chez les jésuites à Belley, il rompt avec la foi à dix-huit ans lorsqu'il découvre en automne 1808 les philosophes du 18^e s. chez son ami Guichard, puis y revient pour son mariage en 1820. Il l'égaré à nouveau en 1832, année de rupture, pour deux raisons: un voyage en Terre sainte le convainc de l'immatérialité de Dieu, donc de la seule humanité du Christ (son *Voyage en Orient* de 1836 sera mis à l'Index par l'Église) et, le 7 décembre, il perd sa fille Julia. La rupture avec la foi chrétienne est définitive, mais une présence souterraine se profile encore derrière chacun de ses écrits: ce que Vigny dit, en 1834, du christianisme, à savoir qu'il est « un caméléon éternel »⁽¹⁾, Lamartine l'incarne à merveille. Sa religion sera désormais un « christianisme rationnel » ou un « rationalisme chrétien », comme il le dit lui-même⁽²⁾. À l'occasion de son voyage de 1844, et alors qu'il prévoyait de se rendre au Vatican, il écrit dans son carnet un projet: « St. Pierre, transformation du catholicisme en religion rationnelle, essai »⁽³⁾. Sa position semble être un déisme dix-huitiémiste digne de son maître Voltaire. On en trouve un exemple en 1846, dans le discours que l'abbé Thions fait rédiger par Lamartine pour faire connaître à ses paroissiens qu'il quitte l'Église, n'ayant plus la foi — un discours dans lequel l'auteur s'attaque aux « dogmes obscurs » et aux « institutions vermoulues » du christianisme, avant de faire un éloge de Voltaire⁽⁴⁾.

(1) Alfred DE VIGNY, *Le Journal d'un poète*, F. BALDENSPERGERED (ed.), Paris, Conard, 1935, p. 288.

(2) Sous le nom d'abbé Thyons, dans une lettre au journal l'*Univers* en novembre 1846.

(3) Cité par Robert MATTLE, *Lamartine voyageur*, Paris, E. de Boccard, p. 129, n. 6.

(4) Voir Henri GUILLEMIN, *Lamartine*, Paris, Seuil, 1987, p. 133, qui cite le texte du manuscrit.